



LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PRD-210  
SÉANCE DU 26 MAI 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

*décide:*

par 60 oui contre 3 non

*Article unique.* – La refonte du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est approuvée.

*(Le tableau synoptique synthétisant les modifications règlementaires est consultable auprès du Service du Conseil municipal.)*

---

La Secrétaire:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Sumi'.

Martine Sumi

Certifié conforme:

La Présidente:

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Theubet'.

Marie-Pierre Theubet